

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À.

Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions - Environnement Canada

Electronic Copy - Copier électronique :

ec.soumissions-bids.ec@canada.ca

BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.

La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.

Issuing Office – Bureau de distribution

Burlington, Ontario, Canada

Title - Titre

Analyse des substances chimiques prioritaires dans les eaux de surface au Canada et la résine XAD-2

PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000056811

Amendment No. - N° de modif.

Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)

2021-04-15

Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)

at – à 3:00 P.M. on – 2021-07-23

Time Zone – Fuseau horaire

Heure avancée de l'Est

F.O.B - F.A.B

Address Enquiries to - Adresser toutes questions à

Heidi Noble

heidi.noble@canada.ca

Telephone No. - No de téléphone

Fax No. - No de Fax

Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ)

2022-03-31

Destination of Services / Destination des services

Ontario

Security / Sécurité

There is no security requirement associated with this requirement. Il n'y a aucune exigence relative à la sécurité liée à la présente exigence.

La demande de soumissions est modifiée comme suit :

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

<u>Insérer :</u>

1.1 Clauses du guide des CCUA

A7035T (2007-05-25) Liste des sous-traitants proposés

Lorsque la soumission comprend le recours à des sous-traitants pour l'exécution des travaux, le soumissionnaire s'engage, à la demande de l'autorité contractante, à fournir une liste de tous les sous-traitants, y compris une description des articles à acheter, une description des travaux à exécuter et l'emplacement où ces travaux seront exécutés. La liste ne devrait pas comprendre l'achat d'articles et de logiciels du commerce, et des articles et du matériel standard fabriqués habituellement par les fabricants dans le cours normal de leurs affaires ou la fourniture des services connexes qui peuvent habituellement faire l'objet de sous-traitance dans le cadre de l'exécution des travaux.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section II: Soumission financière

1.4 Ventilation du prix

<u>Insérer :</u>

(f) Sous-traitants (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Supprimer:

1.1 Technical Evaluation

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire luimême (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion, mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

Insérer :

Sauf mention expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être celle du soumissionnaire même (avec l'expérience de toute société ayant formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais sans l'expérience acquise par achat d'actif ou adjudication de marché). L'expérience des sociétés liées au soumissionnaire (société mère, filiale ou sœur), des sous-traitants et des fournisseurs n'est pas prise en considération.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Supprimer:

<u>Critères techniques obligatoires :</u>

nº	Critères techniques obligatoires	Conforme (Oui/Non)	N° de page de la
			proposition.
M1	Le soumissionnaire doit être accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC MRA), sur la base des critères et des procédures internationalement reconnus qui sont définis dans la norme ISO/IEC 17025 : (Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais).		
M2	Le soumissionnaire doit fournir les procédures d'exploitation standard (PES) et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse des substances chimiques énumérées dans l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Les PES et/ou les méthodes doivent permettre de déterminer des concentrations quantifiées dans l'eau des composés marqués d'un astérisque (*). Le soumissionnaire doit fournir des liens vers des publications à comité de lecture ou des rapports à l'appui de la PES et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse.		
М3	Le soumissionnaire doit prouver qu'il peut fournir des résultats d'analyse pour tous les composés marqués d'un astérisque (*) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae de l'entreprise démontrant les projets liés aux contaminants organiques dans l'eau de surface réalisés au cours des 60 derniers mois, à la date de clôture de l'appel d'offres.		
M4	Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir acquis, au cours des 36 derniers mois, une expérience dans le nettoyage, la préparation et la fourniture à ses clients de colonnes de résine XAD-2 destinées à l'échantillonnage environnemental (ultratraces).		
M 5	Le soumissionnaire doit fournir la preuve des performances de son laboratoire en matière d'échantillons d'eau de surface en transmettant un ensemble de résultats de blancs de laboratoire récents (datant de moins de 12 mois avant la date de publication de cette demande de soumissions) issus de l'analyse de l'eau selon des méthodes de laboratoire indiquées, communiquées à son ou ses clients, pour toutes les classes chimiques, y compris la récupération des analogues.		

M 6	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'essais d'évaluation de la performance pour les classes chimiques. Le soumissionnaire doit fournir les résultats des évaluations de la performance des laboratoires réalisées sur toutes les classes chimiques énumérées à l'annexe A1 dans l'eau, pour les classes chimiques avec analytes cibles, au cours des 36 derniers mois précédant la date de clôture des offres.	
M7	Le soumissionnaire ne doit sous-traiter aucun des travaux prévus dans le cadre du contrat subséquent.	

Critères techniques cotés :

nº	Critères techniques cotés :	Points attribués
R1	Accréditation démontrée pour l'analyse des SPFA, du BPA + substituts, des alkyphénols et des éthoxylates, des HAP et du glyphosate dans les échantillons d'eau de surface, ainsi que des pesticides organochlorés, des congénères de PCB, des congénères de PBDE, des isomères d'HBCDD et des ignifugeants halogénés (IH) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles Les soumissionnaires doivent transmettre des copies de la portée d'accréditation (ISO/IEC 17025 ou équivalent) pour l'analyse des analytes cibles d'intérêt dans l'eau. L'accréditation dans d'autres milieux ne sera pas prise en compte. 2 points par classe chimique jusqu'à 20 points	/20
R2	Expérience démontrée dans l'analyse d'échantillons d'eau de surface pour les analytes cibles d'intérêt, sur une large gamme de concentrations, comme celles rencontrées dans les eaux de surface ambiantes du Canada. Les soumissionnaires doivent soumettre un sommaire des travaux, définis comme l'analyse d'échantillons d'eau de surface ambiante ou de résine XAD-2 exposée à l'eau de surface ambiante, effectués au cours des 60 derniers mois à la date de clôture des soumissions. Les soumissionnaires doivent remplir le tableau du sommaire des travaux dans l'annexe 2 de la partie 4. Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant dans l'annexe 2 de la partie 4.	/40
R3	Capacité démontrée d'atteindre des limites de détection dans des échantillons d'eau de surface de 1 litre (ou moins) et dans des échantillons de résine XAD-2 (hypothèse d'une exposition de 100L) qui répondront aux objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons.	/40

Les soumissionnaires doivent fournir un tableau des limites de détection estimées (LDE), définies comme un rapport signal/bruit de 2,5:1 dans des échantillons réels, pour le premier échantillon de terrain provenant des 10 derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine avant la publication de la présente DP. Les LDE doivent être tels que communiqués à un client à un client pour chacun des analytes cibles dans chaque classe chimique énumérée à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.

Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation figurant à l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.

Capacité démontrée d'obtenir des concentrations appropriées de blanc de méthode pour atteindre les objectifs de qualité des données. Ni correction ni soustraction au moyen de blancs ne devront être utilisées pour déterminer les concentrations des échantillons. Un blanc de méthode est défini comme une matrice exempte d'analyte, dans ce cas de l'eau ou de la résine XAD-2, soumise à la préparation complète et à la procédure analytique pour chaque classe chimique.

<u>Blancs</u>: Les soumissionnaires doivent fournir des données tabulées sur les blancs de méthode de laboratoire tels que communiquées à un client pour un ou plusieurs projets à partir des 10 lots précédents avant la clôture de l'appel d'offres pour les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans l'eau de surface ou la résine XAD-2, comme spécifié dans la matrice de notation.

Voir les objectifs de qualité des données figurant dans l'annexe 3 de la partie 4, Objectifs de qualité des données.

Jusqu'à 40 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.

Matrice de notation :

Classe chimique	Blanc de méthode <lde et<br=""><oqd< th=""><th>Analyte > LDE dans le blanc de méthode, mais <oqd< th=""><th>Blanc de méthode > OQD</th></oqd<></th></oqd<></lde>	Analyte > LDE dans le blanc de méthode, mais <oqd< th=""><th>Blanc de méthode > OQD</th></oqd<>	Blanc de méthode > OQD
Eaux de surface :			
Bisphénol A	5	2	0
Substances de remplacement du	5	2	0
bisphénol A			
SPFA	5	2	0
HAP	5	2	0
Alkylphénols éthoxylés	5	2	0
Résine XAD-2 :			
Pesticides organochlorés	3	1	0
Congénères de PCB	3	1	0
Congénères de PBDE	3	1	0
Isomères d'HBCDD	3	1	0
Ignifugeants halogénés	3	1	0

/40

R5

Portée démontrée de l'utilisation de témoins enrichis, ainsi que des substances de référence homologuées (SRH) et des substances de référence étalon (SRE). La préférence sera accordée aux méthodes utilisant l'isotope ¹³C ou d'autres isotopes stables pour évaluer et garantir la qualité des données.

Les soumissionnaires doivent mentionner tous les substituts, les SRH et les SRE à utiliser dans les analyses pour chaque classe chimique dans la matrice spécifiée à l'annexe A1, Classes chimiques et analytes cibles

Jusqu'à 10 points conformément à la matrice de notation ci-dessous.

Matrice de notation :

L'eau		
8 points	5 points	2 points
Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe		
SRH - SRE	SRH - SRE	
Ajouts de méthode	Ajouts de méthode	Ajouts de méthode
Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire	Ajouts de laboratoire
Résine XAD-2		•
2 points		
substituts marqués		

/10

R6

Pourcentage de récupération des analogues et des composés naturels dopés dans les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés.

Les soumissionnaires doivent fournir, sous la forme d'un tableau, les données relatives à la récupération des analogues dopés et les valeurs rapportées pour les échantillons de contrôle des matrices et des blancs dopés conformément aux rapports transmis à ses clients au cours des 24 derniers mois ou pour les dix derniers lots d'échantillons d'eau de surface ou de résine XAD-2 avant la clôture de l'appel d'offres pour les classes chimiques énumérées à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles.

Jusqu'à 20 points conformément à la matrice de notation ci-dessous (Total des cotes/2).

Matrice de notation :

Récupération de tous les pics dans les limites de :	90 à 110 %	80 à 120 %	60 à 140 %	en dehors de 60 à 140 %
SPFA dans l'eau	4	3	1	0
BPA + substituts dans l'eau	4	3	1	0
Alkylphénols éthoxylés dans l'eau	4	3	1	0
HAP dans l'eau	4	3	1	0
Glyphosate dans l'eau	4	3	1	0
Pesticides OC dans la résine	4	3	1	0
BPC dans la résine	4	3	1	0
PBDE dans la résine	4	3	1	0

/20

Solicitation/ Demande de soumissions : 5000056811

	HBCDD dans la résine	4	3	1	0			
	IH dans la résine	4	3	1	0			
R7	L'efficacité du programme de co d'évaluation de la performance Classes chimiques avec analyte Fournir une liste de toutes les é cours des 36 derniers mois sur avec analytes cibles.	pour les analyte es cibles dans l tudes d'évalua	es cibles d ['] in es eaux de s <i>tion des perf</i> o	térêt énumér urface. ormances et	és à l'annexe A1 des résultats obte	enus au	/10	
	Deux points seront accordés po échec pour chaque classe chim Un point sera accordé pour cha de 50 % d'échecs pour chaque jusqu'à un maximum de 10 poir	ique. cun des tests c classe chimiqu	le compétenc	•				
						Total		/180
					Note n	ninimale		108 / 180

Insérer :

Aux fins des critères techniques obligatoires et cotés, l'expérience du soumissionnaire et de ses soustraitants sera considérée.

Le soumissionnaire doit clairement identifier où il propose l'expérience de ses sous-traitants.

Critères techniques obligatoires :

nº	Critères techniques obligatoires	Conforme (Oui/Non)	Nº de page de la proposition.
М1	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit être accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC MRA), sur la base des critères et des procédures internationalement reconnus qui sont définis dans la norme ISO/IEC 17025 : (Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais).		
M2	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir les procédures d'exploitation standard (PES) et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse des substances chimiques énumérées dans l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Les PES et/ou les méthodes doivent permettre de déterminer des concentrations quantifiées dans l'eau des composés marqués d'un astérisque (*). Le soumissionnaire doit fournir des liens vers des publications à comité de lecture ou des rapports à l'appui de la PES et/ou des descriptions détaillées des méthodes d'analyse.		
М3	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit prouver qu'il peut fournir des résultats d'analyse pour tous les composés marqués d'un astérisque (*) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae de l'entreprise démontrant les projets liés aux contaminants organiques dans l'eau de surface réalisés au cours des 60 derniers mois, à la date de clôture de l'appel d'offres.		
M4	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir acquis, au cours des 36 derniers mois, une expérience dans le nettoyage, la préparation et la fourniture à ses clients de colonnes de résine XAD-2 destinées à l'échantillonnage environnemental (ultratraces).		
М5	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit fournir la preuve des performances de		

	son laboratoire en matière d'échantillons d'eau de surface en transmettant un ensemble de résultats de blancs de laboratoire récents (datant de moins de 12 mois avant la date de publication de cette demande de soumissions) issus de l'analyse de l'eau selon des méthodes de laboratoire indiquées, communiquées à son ou ses clients, pour toutes les classes chimiques, y compris la récupération des analogues.	
M 6	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'essais d'évaluation de la performance pour les classes chimiques. Le soumissionnaire doit fournir les résultats des évaluations de la performance des laboratoires réalisées sur toutes les classes chimiques énumérées à l'annexe A1 dans l'eau, pour les classes chimiques avec analytes cibles, au cours des 36 derniers mois précédant la date de clôture des offres.	

Critères techniques cotés :

nº	Critères techniques cotés :	Points attribués
R1	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Accréditation démontrée pour l'analyse des SPFA, du BPA + substituts, des alkyphénols et des éthoxylates, des HAP et du glyphosate dans les échantillons d'eau de surface, ainsi que des pesticides organochlorés, des congénères de PCB, des congénères de PBDE, des isomères d'HBCDD et des ignifugeants halogénés (IH) dans l'eau, tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles Les soumissionnaires doivent transmettre des copies de la portée d'accréditation (ISO/IEC 17025 ou équivalent) pour l'analyse des analytes cibles d'intérêt dans l'eau. L'accréditation dans d'autres milieux ne sera pas prise en compte. 2 points par classe chimique jusqu'à 20 points	/20
R2	Le soumissionnaire doit démontrer que lui et/ou ses sous-traitants proposés satisfont aux critères suivants : Expérience démontrée dans l'analyse d'échantillons d'eau de surface pour les analytes cibles d'intérêt, sur une large gamme de concentrations, comme celles rencontrées dans les eaux de surface ambiantes du Canada. Les soumissionnaires doivent soumettre un sommaire des travaux, définis comme l'analyse d'échantillons d'eau de surface ambiante ou de résine XAD-2 exposée à l'eau de surface ambiante, effectués au cours des 60 derniers mois à la date de clôture des soumissions.	/40

	Les soumissionnaires doivent remplir le tabl partie 4.	eau du sommaire de	es travaux dans l'anr	nexe 2 de la	
	Jusqu'à 40 points conformément à la matric	e de notation figurar	nt dans l'annexe 2 de	e la partie 4.	
	Le soumissionnaire doit démontrer que lui e	t/ou ses sous-traitar	nts proposés satisfon	nt aux critères	
R3	suivants : Capacité démontrée d'atteindre des limites de 1 litre (ou moins) et dans des échantillon 100L) qui répondront aux objectifs de qualité moyen de blancs ne devront être utilisées pour le devront être utilisées po	s de résine XAD-2 (é des données. Ni co our déterminer les c	hypothèse d'une exp orrection ni soustract oncentrations des éc	oosition de tion au chantillons.	
	Les soumissionnaires doivent fournir un table comme un rapport signal/bruit de 2,5:1 dans terrain provenant des 10 derniers lots d'écha publication de la présente DP. Les LDE doiv pour chacun des analytes cibles dans chaque chimiques avec analytes cibles.	s des échantillons ré antillons d'eau de su rent être tels que co	els, pour le premier o Irface ou de résine a mmuniqués à un clie	échantillon de vant la ent à un client	/40
	Jusqu'à 40 points conformément à la matric Objectifs de qualité des données.	e de notation figurar	nt à l'annexe 3 de la	partie 4,	
R4	Le soumissionnaire doit démontrer que lui e suivants : Capacité démontrée d'obtenir des concentra atteindre les objectifs de qualité des donnée ne devront être utilisées pour déterminer les méthode est défini comme une matrice exer XAD-2, soumise à la préparation complète e chimique. Blancs: Les soumissionnaires doivent fourn	ations appropriées d s. Ni correction ni so concentrations des npte d'analyte, dans et à la procédure and	e blanc de méthode oustraction au moyer échantillons. Un bla s ce cas de l'eau ou d alytique pour chaque	pour n de blancs Inc de de la résine e classe	
	de laboratoire tels que communiquées à un précédents avant la clôture de l'appel d'offre Classes chimiques avec analytes cibles dan spécifié dans la matrice de notation. Voir les objectifs de qualité des données figuralité des données.	client pour un ou plues pour les analytes s l'eau de surface ourant dans l'annexe	usieurs projets à part cibles énumérés à l'a u la résine XAD-2, c 3 de la partie 4, Obje	tir des 10 lots annexe A1, omme	/40
	Jusqu'à 40 points conformément à la matric	e de notation ci-des	sous.		
	Matrice de notation : Classe chimique	Blanc de	Analyte > LDE	Blanc de	
		méthode <lde et<br=""><oqd< th=""><th>dans le blanc de méthode, mais <oqd< th=""><th>méthode > OQD</th><th></th></oqd<></th></oqd<></lde>	dans le blanc de méthode, mais <oqd< th=""><th>méthode > OQD</th><th></th></oqd<>	méthode > OQD	
	Eaux de surface :	5	2	0	
	Bisphénol A Substances de remplacement du bisphénol A	5 5	2	0	
	SPFA	5	2	0	
	HAP	5	2	0	

	Alkylphénols éthoxylés		5 2	0	I
	Résine XAD-2 :	,	2	U	
	Pesticides organochlor	rés	3 1	0	
	Congénères de PCB		3 1	0	
	Congénères de PBDE	;	3 1	0	
	Isomères d'HBCDD	;	3 1	0	
	Ignifugeants halogénés	s	3 1	0	
R5	Le soumissionnaire doit dé suivants : Portée démontrée de l'utilis homologuées (SRH) et des aux méthodes utilisant l'iso des données.	sation de témoins enric s substances de référei	his, ainsi que des sub nce étalon (SRE). La l	estances de référence préférence sera accordée	
	Les soumissionnaires doive les analyses pour chaque chimiques et analytes cible Jusqu'à 10 points conforme Matrice de notation :	classe chimique dans la s	a matrice spécifiée à l		
	L'eau			7	/10
		E and the first	0	1	
	8 points Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe	5 points	2 points	-	
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe		2 points	-	
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE	SRH - SRE			
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe	SRH - SRE Ajouts de méthode	Ajouts de méthode		
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode	SRH - SRE			
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire	SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de	Ajouts de méthode Ajouts de		
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire Résine XAD-2	SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de	Ajouts de méthode Ajouts de		
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire Résine XAD-2 2 points	SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de	Ajouts de méthode Ajouts de		
	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire Résine XAD-2	SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de	Ajouts de méthode Ajouts de		
R6	Dilution isotopique interne C ¹³ – Ajout externe SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire Résine XAD-2 2 points	SRH - SRE Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire montrer que lui et/ou son des analogues et des matrices et des blances dopés et les valeurs és conformément aux lix derniers lots d'échait d'offres pour les classe bles.	Ajouts de méthode Ajouts de laboratoire es sous-traitants propes composés naturels composés naturels dopés. ne d'un tableau, les de rapportées pour les ée rapports transmis à se ntillons d'eau de surfas chimiques énuméré	dopés dans les onnées relatives à la chantillons de contrôle des es clients au cours des 24 ce ou de résine XAD-2 es à l'annexe A1, Classes	/20

	Matrice de notation :					
	Récupération de tous les pics dans les limites de :	90 à 110 %	80 à 120 %	60 à 140 %	en dehors de 60 à 140 %	
	SPFA dans l'eau	4	3	1	0	
	BPA + substituts dans l'eau	4	3	1	0	
	Alkylphénols éthoxylés dans l'eau	4	3	1	0	
	HAP dans l'eau	4	3	1	0	
	Glyphosate dans l'eau	4	3	1	0	
	Pesticides OC dans la résine	4	3	1	0	
	BPC dans la résine	4	3	1	0	
	PBDE dans la résine	4	3	1	0	
	HBCDD dans la résine	4	3	1	0	
	IH dans la résine	4	3	1	0	
	L'efficacité du programme de contrôle de la qualité telle que démontrée dans les études d'évaluation de la performance pour les analytes cibles d'intérêt énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles dans les eaux de surface. Fournir une liste de toutes les études d'évaluation des performances et des résultats obtenus au cours des 36 derniers mois sur les analytes cibles énumérés à l'annexe A1, Classes chimiques avec analytes cibles. Deux points seront accordés pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires sans échec pour chaque classe chimique.					/10
	Un point sera accordé pour chacun des tests de compétence/études interlaboratoires avec moins de 50 % d'échecs pour chaque classe chimique. jusqu'à un maximum de 10 points Total					/180
					Note minimale	108
						/ 180

PARTIE 6 – CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer:

À la section 06 Contrats de sous-traitance Supprimer: les alinéas 1, 2, et 3 au complet

Insérer:

2.2 Sous-traitant(s) spécifique(s)

16. Replacement of Proposed Subcontractors

- Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
- 2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement du sous-traitant et fournir:
 - a. le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
 - b. la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
- 3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

1. ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Supprimer:

Un échantillon limité peut nécessiter plusieurs analyses par extraction. La sous-traitance en dehors de la DP n'est pas autorisée.

Insérer:

Un échantillon limité peut nécessiter plusieurs analyses par extraction, la sous-traitances nécessite l'approbation du pourvoir adjudicateur

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.